

REVALORISATION DU SMIC

AU 1ER JUIN 2026

Un impact plus important qu'il n'y paraît

Madame, Monsieur,

Le SMIC a été revalorisé au 1er juin 2026, passant de 12,02 € à 12,31 € de l'heure, soit une **augmentation de 2,41 %**.

Cependant, le SMIC de référence utilisé pour le calcul de la Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU) reste gelé à 12,02 €.

Cette situation a un impact direct sur le coût employeur : pour les salariés rémunérés au SMIC, mais également pour ceux ayant une rémunération supérieure.



SMIC de référence
RGDU gelé à
12,02 €

1. Salarié rémunéré au SMIC

Une hausse du coût employeur supérieure à la hausse du salaire

	Avant jusqu'au 31/05/2026	Après à compter du 01/06/2026	Écart	Évolution
 Salaire brut	1 823,07 €	1 867,06 €	+43,99 €	+2,41 %
 Charges patronales	781,49 €	800,34 €	+18,85 €	+2,41 %
 RGDU	-725,76 €	-700,15 €	+25,61 €	+3,53 %
 Coût total employeur	1 878,80 €	1 967,25 €	+88,45 €	+4,71 %



L'augmentation du
coût employeur est
presque 2 fois
supérieure à la seule
hausse du SMIC

Surcôt mensuel :
+88,45€
par salarié au SMIC

2. Salariés rémunérés au-dessus du SMIC

Disparition d'un effet favorable habituel

Exemple d'un salarié rémunéré 2100€ brut par mois :

	Situation habituelle (si le SMIC de référence suivait la hausse)	Situation 2026 (SMIC de référence gelé à 12,02€)
 Coefficient RGDU	Augmente	Inchangé
 Montant de la RGDU	Augmente (allègement plus important)	Inchangé (pas de gain supplémentaire)
 Coût employeur	Diminue ou progresse moins vite	Inchangé (aucun bénéfice de la hausse)



Habituellement, une hausse du SMIC peut augmenter la réduction de charges pour certaines rémunérations proches du salaire minimum. Le gel du SMIC de référence RGDU neutralise cet effet favorable

En synthèse : la hausse du SMIC ne se limite pas à une augmentation du salaire minimum. Elle doit être intégrée dans les simulations de masse salariale et de coût employeur à compter de juin 2026.

Nous restons à votre disposition pour toute simulation ou analyse complémentaire sur l'impact dans votre entreprise.

Bien cordialement,

Le Service Social du Groupe BBM